

Notes pour une allocution prononcée par

M<sup>e</sup> Louis Morisset, président-directeur général de l'Autorité des marchés  
financiers

Rencontre avec l'Autorité

Québec, le 1<sup>er</sup> mai 2019

N. B. Seule l'allocution prononcée fait foi

Mesdames, messieurs, chers invités,

Bonsoir et bienvenue à notre rencontre annuelle de Québec.

C'est toujours un plaisir pour mon équipe et moi-même de vous rencontrer et d'échanger avec vous dans un contexte un peu moins formel.

Un merci tout particulier au ministre des Finances du Québec, M. Eric Girard, d'avoir accepté notre invitation et de bien vouloir nous adresser la parole dans quelques minutes. Votre présence ici ce soir de même que votre appui, Monsieur le Ministre, sont grandement appréciés.

L'Autorité a 15 ans cette année et j'aimerais, avec vous, prendre un pas de recul pour constater et apprécier où nous en sommes rendus, et vous parler de certains de nos défis pour l'avenir.

## **Un leadership à valeur ajoutée pour le Québec : trois conditions préalables**

Le Québec fait partie d'un écosystème financier qui a très bonne réputation à l'échelle internationale.

Comme vous le savez, le Canada n'a pas souffert autant que d'autres pays de la grande crise de 2007-2008. La prudence de nos dirigeants d'institutions et la qualité de notre encadrement et de notre réglementation sont souvent mentionnées comme facteurs expliquant cette situation.

Cette réputation de solidité génère la confiance des divers acteurs économiques, réduit le coût du financement des entreprises et permet d'offrir des produits mieux adaptés aux besoins à long terme des citoyens.

Soucieux de protéger cette réputation enviable, le Canada restera certainement pour longtemps un leader mondial du développement et de la mise en œuvre des réformes visant le secteur financier.

C'est dans cet environnement qu'évolue donc l'Autorité des marchés financiers depuis 15 ans.

Et l'une des questions difficiles à laquelle nous devons souvent répondre est : comment déployer au Québec un encadrement qui atteint les mêmes standards d'excellence, mais qui est capable en même temps de reconnaître, au besoin, les caractéristiques particulières de notre industrie, lorsqu'elles se distinguent?

En d'autres mots : comment pouvons-nous faire preuve de leadership au sein d'un pays reconnu internationalement comme un leader? Et comment pouvons-nous, ce faisant, créer de la valeur pour le secteur financier québécois?

Pour répondre à ces questions – et arriver à prendre des décisions concrètes – il a fallu depuis 15 ans mettre en place trois conditions essentielles.

La première fut de tirer pleinement profit du modèle de régulateur intégré, qui offre une vue à 360 degrés sur l'ensemble des acteurs et institutions présents au Québec – à l'exception des banques, dont une partie des activités relève de la compétence exclusive du gouvernement fédéral. Ce fut là un des objectifs principaux de notre plan stratégique 2012-2017.

La deuxième condition fut de développer au fil des ans une expertise de pointe dans tous les domaines où nous sommes appelés à agir. Il est important, lorsqu'on prend la décision d'aller dans une autre direction que celle retenue par nos pairs régulateurs au Canada, que cela se fasse sur la base d'une analyse solide et rigoureuse des enjeux et des risques.

Votre crédibilité, comme industrie, en souffrirait grandement si l'encadrement de l'Autorité était perçu comme une source d'arbitrage réglementaire mal avisé, biaisant la concurrence entre les acteurs du marché ou mettant à risque la protection des consommateurs.

Rigueur et expertise, donc, constituent la deuxième condition.

La troisième condition est de créer une culture de régulateur de proximité, ouvert à l'innovation et valorisant l'agilité. C'est entre autres l'objet de notre plan stratégique en cours, dont nous entamons la troisième année.

Nous évoluons dans une industrie extrêmement concurrentielle, fortement axée sur les résultats, qui mise sur la technologie et les nouvelles plateformes pour se démarquer et se positionner dans les marchés d'avenir. Le changement va par ailleurs en s'accéléralant.

Ces phénomènes font partie de notre réalité comme régulateur. Nous ne pouvons nous cantonner dans un rôle de spectateur passif des tendances de l'industrie : nous devons, nous aussi, repenser la façon dont nous allons accomplir notre mission dans 3 ans, dans 5 ans, dans 10 ans.

Avant de vous partager certaines de mes réflexions à cet égard, j'aimerais vous donner quelques exemples concrets du leadership à valeur ajoutée que nous croyons apporter, au bénéfice de l'industrie et des consommateurs québécois.

## **Des exemples concrets**

Les millénariaux – les 18-34 ans – forment aujourd'hui le groupe de consommateurs le plus important au Québec, avec 2,4 millions d'individus, contre 1,9 million chez les baby-boomers.

Leur rapport aux institutions n'est pas le même, leur façon de magasiner non plus. Les millénariaux n'ont jamais vécu dans un monde sans Internet. Ça change beaucoup de choses, ça bouscule bien des habitudes. Ça force les cabinets, les institutions et bien d'autres participants au marché à adapter leur modèle d'affaires, notamment pour arriver à distribuer des produits d'assurance par Internet.

La publication imminente de notre règlement sur les modes alternatifs de distribution, dont notamment la vente d'assurance par Internet, et l'importante consultation que nous avons menée en amont sont des exemples probants de notre volonté d'être un régulateur de proximité.

Le cadre réglementaire qui sera mis en place est souple, considérant l'évolution rapide des technologies. Il visera à assurer le développement harmonieux des nouvelles pratiques en matière de services financiers, tout en assurant la protection des consommateurs.

Dans un autre registre, je note la présence de nombreux actuaires dans la salle ce soir. Ceux-ci le savent très bien, les équipes de l'Autorité et du Bureau du Surintendant des institutions financières (BSIF) travaillent de concert au développement des normes de capital s'appliquant aux assureurs. Plusieurs caractéristiques de ces encadrements découlent d'idées et de travaux pilotés par les experts de l'Autorité.

Pensez à la nouvelle formule qui établit le ratio de solvabilité des assureurs-vie. Ceux qui suivent cela de près se rappelleront deux consultations publiques menées en parallèle par le BSIF et l'Autorité au printemps 2016, et dont le résultat final, harmonisé, retenait la plupart des idées préconisées par l'Autorité dans sa propre consultation.

Et lorsque nous sommes convaincus d'être en présence d'une particularité québécoise qui mérite un ajustement, nous l'expliquons à nos collègues fédéraux et nous apportons les modifications requises. En voici quatre exemples dans le domaine de l'assurance :

- La législation québécoise permet à des assureurs-vie de détenir des filiales d'assurance de dommages. Le cadre de capital que nous avons mis en place reconnaît explicitement cet effet de diversification du risque. Selon nos estimations, cela se traduit par une réduction du capital requis d'environ 50 M\$ pour les entreprises qui ont ce modèle d'affaires. Un tel traitement n'existe pas dans le cadre fédéral.

- Il existe au Québec un encadrement rigoureux à l'égard des émissions d'emprunts sur les marchés pour nos municipalités. Après analyse, nous avons décidé d'en tenir compte dans notre cadre de capital, tant pour les assureurs-vie que pour les assureurs de dommages. Par exemple, pour les obligations municipales non notées de 10 ans ou plus, les assureurs de dommages québécois voient leur charge de capital réduite de moitié par rapport au cadre appliqué par le BSIF, une réduction valant un peu plus de 18 M\$ l'an passé.
- Les sociétés en commandite dont l'objet est la gestion d'immeubles sont aussi assujetties à un traitement particulier par rapport au cadre fédéral. Selon nos estimations, notre approche permet de libérer 85 M\$ de capital requis aux assureurs-vie québécois. Nos travaux se poursuivent avec le BSIF afin de raffiner davantage le traitement de ces structures juridiques, qui facilitent les investissements dans divers types d'infrastructures.
- Enfin, certains assureurs-vie du Québec offrent des fonds distincts assortis de garanties à long terme. Le cadre de capital de l'Autorité reconnaît et encourage la saine gestion des risques associés à ce type de garanties. Les assureurs qui mettent en place un programme de couverture dynamique peuvent aussi en demander la reconnaissance par l'Autorité et recevoir un crédit de capital. Un seul assureur s'est prévalu à ce jour de cette possibilité, qui n'existe pas dans le cadre fédéral. Ça lui a permis d'annoncer aux marchés une économie de capital de 200 M\$ au 31 décembre 2018.

La manifestation de notre leadership ne se limite pas, par ailleurs, au domaine de l'assurance.

Un des défis des réformes internationales découlant de la dernière crise est la mise en place d'outils de résolution pour les institutions financières dites systémiques, c'est-à-dire celles dont la faillite entraînerait des conséquences dramatiques pour le fonctionnement de l'économie et pour l'emploi.

Or, plusieurs de ces outils, et je pense en particulier au régime de recapitalisation interne, ou en anglais le *bail-in*, ont été développés pour des banques traditionnelles à capital-actions.

Le défi de concevoir un régime de recapitalisation interne pour un groupe financier coopératif vient tout juste d'être relevé ici même au Québec grâce à des efforts concertés du ministère des Finances, du Mouvement Desjardins et de l'Autorité.

Les règlements et lignes directrices rendus publics par l'Autorité le 21 mars dernier ont complété les réformes législatives adoptées par l'Assemblée nationale en juin 2018 (via le projet de loi 141) et en mars 2019 (via le projet de loi 11).

Les principales agences de notation de crédit de même que plusieurs analystes financiers ont reconnu publiquement, ces dernières semaines, que le cadre mis en place au Québec pour Desjardins est adéquat et similaire dans son effet à celui mis en place par le gouvernement fédéral pour les grandes banques canadiennes, tout en étant toutefois bien adapté à la réalité coopérative de cette institution.



Ceci est tout un accomplissement, et vous me permettez de remercier toutes les personnes qui ont collaboré depuis plusieurs années à ce succès, dont la nouvelle équipe en place au ministère des Finances, qui a pris la balle au bond avec agilité – et en commençant par vous, Monsieur le Ministre!

Je voudrais également souligner avec fierté la qualité du travail mené par plusieurs équipes de l’Autorité. C’est le résultat d’un gigantesque effort de collaboration.

Nous avons mis en place plusieurs autres initiatives au sein de l’Autorité visant à continuer de développer notre culture de proximité, d’agilité et d’innovation.

La création, l’an dernier, d’un comité consultatif des représentants dont la pratique est encadrée par la LDPSF témoigne de notre volonté de mieux comprendre les besoins et réalités de nos clientèles afin de proposer des solutions réglementaires à valeur ajoutée.

Ce comité a notamment pour mandat de réfléchir à une variété de sujets portant entre autres sur les pratiques de distribution de produits et services d’assurance et de planification financière.

Les membres sont appelés à fournir des suggestions et pistes de réflexion visant notamment à contribuer à l’élaboration et à la mise en application de l’encadrement de leur secteur d’activité.

Une autre initiative : la « table de concertation » mise sur pied par l’Autorité pour discuter des insatisfactions de consommateurs à l’égard des pratiques commerciales liées à l’offre de produits d’assurance par plusieurs concessionnaires et marchands de véhicules. Il s’agit là aussi d’une approche innovante, qui a permis la publication l’an passé d’un avis sur l’offre de produits d’assurance par l’entremise de concessionnaires.

Cet avis a pour objectif d'informer l'industrie des attentes de l'Autorité en matière de saines pratiques commerciales, de réitérer les obligations découlant de la loi en matière de distribution sans représentant et de favoriser le traitement équitable du consommateur.

Nous avons également formé au sein de l'Autorité un groupe de travail consacré aux fintech, qui suit de jour en jour l'évolution de la *blockchain*, des cryptomonnaies et des solutions de paiement mobile, des plateformes de financement, des outils automatisés comme les robots-conseillers, de l'intelligence artificielle, et des *regtech* et *suptech*.

Parce que l'innovation n'est pas que technologique ou réglementaire, nous avons aussi créé un incubateur d'innovation qui sert de plateforme à nos employés qui ont des solutions à proposer pour mieux répondre aux besoins de nos clientèles.

Un premier sprint de réflexion au sein de l'incubateur a été réalisé l'automne dernier et donnera lieu très bientôt à la mise en place de mécanismes améliorés pour les consommateurs qui souhaitent formuler auprès de l'Autorité une plainte à l'égard d'une institution ou encore une demande de tout ordre.

L'objectif est notamment de leur offrir une interface unique qui ne leur impose pas de devoir déterminer laquelle de nos équipes traitera ultimement leur demande.

Enfin, nous continuons aussi notre transformation numérique. L'Autorité poursuit un projet informatique d'envergure visant à remplacer les systèmes patrimoniaux, hérités lors de sa création il y a 15 ans. Ce projet permettra de numériser en totalité l'échange d'information avec l'Autorité et donnera pleinement vie à la vision à 360 degrés de l'industrie dont je parlais il y a quelques instants.

Notre objectif est de mieux accomplir notre mission pour les consommateurs et l'industrie de façon générale, mais aussi de rehausser « l'expérience-client » des individus et des entreprises inscrites lorsqu'ils traitent avec nous.

Bref, on ne s'ennuie pas à l'Autorité, et nos sondages d'employés le démontrent : nos gens sont fortement mobilisés et engagés envers la mission de l'organisation. Ils carburent à ces défis et ils sont fiers de mettre leurs talents et leurs expertises au service du public.

Et je vous dirais que c'est ce qui nous permet, comme équipe, d'envisager l'avenir avec encore plus d'ambition.

## **Où serons-nous dans 5 ans? Dans 10 ans?**

Nous venons d'amorcer le processus de réflexion pour notre prochain plan stratégique, dont le déploiement débutera le 1<sup>er</sup> avril 2020.

Plusieurs éléments de contexte qui étaient présents il y a trois ans, lors de la préparation du plan stratégique actuel, demeurent toujours pertinents — je pense entre autres aux fintech.

D'autres enjeux ont par contre évolué ou émergé. Le cycle économique actuel est particulièrement long, lorsqu'on le regarde dans une perspective historique. Nombre d'observateurs craignent ainsi qu'une nouvelle crise financière ne survienne dans un avenir plus ou moins rapproché.

Nous constatons au même moment chez certains de nos voisins un désir de réduire frénétiquement le fardeau réglementaire, quand ce n'est pas d'éliminer carrément certains pans de la réglementation elle-même. Cette simple perspective ravive parfois de mauvais souvenirs quant au contexte des années qui ont précédé la dernière crise.

On constate aussi une tangente assez générale visant à assurer plus de transparence pour le consommateur en matière de frais, de coûts et de rendements de leurs placements.

Nous nous attendons par ailleurs à ce que la venue de nouveaux joueurs importants dans le secteur financier génère un élan de rationalisation et de consolidation dans l'industrie, et que la combinaison du *big data*, de l'intelligence artificielle et des moyens de communication de masse multipliera l'offre de produits ou de conseils taillés sur mesure pour les consommateurs. La surveillance du respect de l'obligation d'avoir de saines pratiques commerciales et d'assurer un traitement équitable du client dans un tel environnement ne sera certes pas facile à faire.

Nous verrons aussi apparaître sur nos routes de plus en plus de véhicules à conduite assistée — voire complètement autonomes. La question à savoir qui portera la responsabilité en cas d'accident n'a pas encore trouvé réponse.

Bref, les prochaines années ne seront pas de tout repos!

Nos outils, nos expertises et nos façons actuelles de travailler ne permettront pas nécessairement de relever tous ces nouveaux défis.

Nous devons continuer de nous réinventer en faisant dès maintenant les bons choix, afin d'être aptes demain à jouer notre rôle dans cet environnement toujours plus complexe.

Nous devons continuer de former et de recruter des employés ayant le bon bagage d'expérience et de connaissances. Il faut anticiper les besoins et les combler. C'est une condition essentielle pour pouvoir continuer d'exercer un leadership à valeur ajoutée pour le Québec.

Nous aurons aussi besoin de déployer, dans nos processus d'enquête, de surveillance et d'assistance aux clientèles, les possibilités nouvelles qu'offrent l'apprentissage-machine et l'intelligence artificielle.

Au fond, si je résumais tous ces défis auxquels nous faisons face, je dirais simplement : comment pourrions-nous être encore plus pertinents, plus rapidement?

Nous aurons l'occasion de vous communiquer au cours des prochains mois le résultat de nos réflexions stratégiques, mais d'ici là, n'hésitez pas à nous partager vos commentaires et recommandations.

## **Conclusion – l'importance de préserver son autonomie**

En conclusion, déjà quinze ans se sont écoulés depuis la naissance de l'Autorité. Au cours de cette période, nous avons pu démontrer les avantages que procure une vue d'ensemble à 360 degrés sur tous les secteurs que nous encadrons.

Nous avons pu démontrer également que nous pouvons fonctionner de manière très efficace au sein de forums pancanadiens, tels que les ACVM en valeurs mobilières, le CCRRA en assurances, ou encore les OCRA en distribution.

Nous avons conclu des ententes de collaboration et d'échange d'information avec la Banque du Canada et avec la SADC au cours de la dernière année.

L'Autorité évolue en collaboration et en interaction constantes avec les régulateurs de toutes les juridictions canadiennes. Nous sommes des partenaires ouverts et proactifs.

D'ailleurs, Patrick Déry et moi venons d'être réélus pour un troisième mandat consécutif à titre de présidents du CCRRA et des ACVM. Il s'agit là d'une autre démonstration concrète de la reconnaissance du leadership de l'Autorité par nos pairs.

Dans le contexte où la Cour suprême du Canada a validé en novembre dernier la constitutionnalité du nouvel organisme pancanadien de réglementation des marchés des capitaux qui pourrait voir le jour, il m'apparaît essentiel de souligner nos succès.

Assumer avec rigueur et expertise nos responsabilités demeurera toujours, selon moi, la meilleure façon de protéger de manière durable les domaines de compétence du Québec. Et pour cela, je vous assure que vous pouvez compter sur nous.

La présence d'un régulateur intégré fort pour assurer l'encadrement du secteur financier est un atout important pour le Québec. Nos réalisations des dernières années en témoignent. Il nous faut maintenant continuer de travailler à accroître notre valeur ajoutée et déployer une vision d'avenir pour que nos actions qui sont pertinentes aujourd'hui continuent de l'être dans cinq ans, dans dix ans et même au-delà.

Merci de votre attention. Je vous souhaite une excellente soirée. Je cède maintenant la parole au ministre des Finances, M. Eric Girard.